Département de l'Isère (38)

Commune de Monteynard

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
15 JUIL. 2024
Direction des Relations avec les Collectivités

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.1. Règlement graphique – Le Grand territoire



Echelle : 1/5 000

PLU arrêté le : 3 avril 2023

PLU approuvé le : 24 juin 2024

Le Maire
Richard PASSANTE

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement
SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée des chemins
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fralpicite.fr
www.alpicite.fr

Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER n°1	Extension du parking de la place "Saint-Antoine" du Jordil	Commune	511 m²
ER n°2	Sécurisation et gestion des déchets, rue de la Ville	Commune	113 m²
ER n°3	Création d'un accès public sur la rue de la Ville	Commune	115 m²
ER n°4	Aménagement d'un local pour les services techniques municipaux	Commune	15891 m²
ER n°5	Extension de l'école (salle polyvalente, cour d'école, ...)	Commune	936 m²
ER n°6	Extension et aménagement de voirie	Commune	501 m²
ER n°7	Aménagement, mise en sécurité, création d'un parking public	Commune	1806 m²
ER n°8	Cheminement doux, connexion entre le chemin du pont et la salle polyvalente	Commune	518 m²
ER n°9	Extension du cimetière communal	Commune	162 m²
ER n°10	Piste cyclable	Département	1 km
ER n°11	Extension du cimetière communal	Commune	722 m²
ER n°12	Piste cyclable	Département	7r.m²
ER n°13	Aménagement d'un parking public, création d'un cheminement piéton, création d'un espace vert	Commune	108 m²
ER n°14	Extension du cimetière communal	Commune	387 m²
ER n°15	Création d'un parking public	Commune	539m²

Département de l'Isère (38)

Commune de Montferrat

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Arrivée le
15 JUIL. 2024
Direction des Relations avec les Collectivités

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.2. Règlement graphique – La Ville, Les Blais



Echelle : 1/2 500

PLU arrêté le : 3 avril 2023

PLU approuvé le : 24 juin 2024

Le Maire
Richard PASSEMARDE

MAIRIE DE MONTFERRAT (38620)

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement
SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée des chemins
05 200 EMBRUN
tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fralpicite.fr
www.alpicite.fr

Liste des emplacements réservés

Numé,o	Dé•il.nclion de l'opércilion	Béné.fici:ire	Superficie ,zrt
ER n°1	htem1c,r, du pcukfno •A ld p'arA Sc:ht A(IAS dJ Jc:rnf,r	(c:rnrr,ir,a	::;, 1 m"
ER n°2	St:f11onm=rumt et-:-;tSjon de, déchets à 1:Ville	Comrrure	IJ m'
ER n°3	Cr al ion d'Jr.c vob pJblrque dc d:s,c,1c, et de :soudaÇJlc à la Ville,	Comrrurc	eo m'
ER n°4	Aménaçement d'Un espcce na,urel de bit:r, aux :ais	Cnmrrure	16 'IYm"
ER n°5	tspace de fcnc,1on.,emenl de 1=cale lp:::,rKng, ::our d"école, ...) aux 6'ds	Cnrnl'urrt•	736 m'
ER n°6	Cxtembn et :::,mbnogement de , o•ie :.ll Diac	•:omrrure	S'jl m'
ER n°7	Am4rlu(_lt=mt=rll ,Jur; , r.ecl< nduu=1 J,- 1_,:,:: uu r,::: f,.1delr	Cnrnl'urrt•	I 536 m'
ER n8	C:1em1nement dous coniectant le ch'ém:n j,,J pont d'Ar, à a solfé pol:,,,a ienle	Comrrure	598 m'
ER n°9	R6hatiilitctien dJ départ du chomin du ehôtcau	Ccnrnruro	I 633 m'
ER n°I a	RP.hnlilt_ljLm du cJP,rnt r'i,J chP,mln dLJ chilP.oL,	rc,mYUHP.	l?', nY
ER n°11	i<P.hohil1klir.n dJ dP.[mi tLJ chem1n du r.hlle,0,1	tcmrr11re,	(:)', nf-
ER n°12	Réhatiilitctien dJ départ du -:-Mmin du chôt,2au	Comrrure	70m'
ERn°13	AmAnogement séc,teP. tP c ln r'"'"' dekpc,ttemenlCJs comp.,sn:>n, L:, c~:1 ,L fus 1 um.•.e, 1'rmr;I I 'Lil ,,,pu,:,. J.. (Jéé,:,rl ,,J J.:>:>-,L	Comrrurc	1 %m"
ERn°14	Arm',nnpem.snt cJun est,vce ,J, c,nv!:foll'P nuk,ur rlu bur hcmd tal d'un ascac,- d,- slat,o,,nsm"'nt	Cumrfure	25Lm'
ER n°15	Cnnfo'tem"'nt c-une vJie de :::,irculcti, n	Comrrure	59 m'

PLAN DE MASSE ET DE LA TOPOGRAPHIE DES LIEUX
Le présent document est la propriété exclusive de son auteur. Il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans son autorisation préalable.

PLAN 4.2.2 - LA CÔTE DU CROZET - LA VILLE - LES BLAIS - LES LIORATS - LES RIPEAUX

N

Légende:

LES ZONES DU PIAN LOCAL D'URBANISME:

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré les plus denses de la commune
- Ub; Secteur d'habitat en extension de l'urbanisation ancienne et agglomérée
- Uc: Secteur pavillonaire de la Côte du Crozet où seules les extensions et annexes limitées sont autorisées
- Ue: Secteur destiné aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- A: Secteur agricole, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Ap : Secteur agricole à protéger sur le plan paysager
- N ; Secteur naturel à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique
- Na :Secteur à dominante naturelle accueillant des activités économiques
- Ne: Secteur à dominante naturelle accueillant des équipements publics à vocation de loisirs
- Nr: Secteur à dominante naturelle accueillant le restaurant panoramique
- Nl: Secteur des rives du lac

LES PRESCRIPTIONS DU PIAN LOCAL D'URBANISME:

- tQ9j Emplacement réservé identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Pelouse sèche préservée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation délimitée au titre de l'article LISI-6 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé délimité au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur contribuant aux continuités écologiques préservé au titre de l'article RISI-43 4e) du Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres/ haies à protéger au titre de l'article LISI-19 du Code de l'Urbanisme
- Element de patrimoine protégé au titre de l'article LISI-19 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

LES ELEMENTS INFORMATIFS DU PIAN LOCAL D'URBANISME:

- Périmètre de protection éloignée des eaux potables
- B Périmètre de protection rapprochée des eaux potables
- Périmètre de protection immédiate des eaux potables
- Secteur potentiellement concerné par un risque au titre de la cartographie RIII-3.
- Périmètre à titre informatif, seuls les documents détenus au siège de l'autorité compétente font foi.

LES INFORMATIONS CADASTRALES :

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- D Parcelle
- Subdivision fiscale

Echelle : 1 / 2 250 ème

0 — 100 — 200 m

Source données cadastrales : Plan Cadastral Informatisé 2024 © IGN